



Fédération des syndicats
SUD Education

Union
syndicale
Solidaires

52 Rue Jacques Babinet
31100 Toulouse
05-62-14-66-74
Sudeduc31@sudeducation.org

Toulouse le 27/04/2020

A Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse
Rue saint Roch - 31400 Toulouse

Objet : Préavis de grève pour la période du 11 mai au 11 juillet 2020

Monsieur le Recteur,

Le syndicat SUD Éducation 31-65 dépose auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, un préavis de grève pour la période du 11 mai au 11 juillet 2020 couvrant l'ensemble des personnels du premier et second degré de l'académie de Toulouse travaillant dans l'éducation nationale, titulaires ou précaires, de droit public ou de droit privé qui se mobiliseront pour le respect des droits des salarié.es dans la période de dé-confinement et de réouverture des écoles, collèges et lycées à compter du 11 mai 2020 : droit d'alerte, droit de retrait, droit de grève.

Dans ce contexte de crise sanitaire et sociale, nous soutiendrons toutes les revendications qui porteront sur l'attribution immédiate des moyens nécessaires à l'ensemble des actrices/acteurs de l'éducation (agents territoriaux, animatrices/animateurs CLAE, personnels médicaux sociaux, d'enseignement...) en fonction des besoins réels territoriaux et sociaux :

D'un point de vue sanitaire et médical :

- pour que les personnels et les élèves bénéficient de tous les moyens de protection nécessaires dans les établissements : tests sérologiques, masques, gants, savon, points d'eau....
- pour la mise en place et un suivi réel des registres de santé et de sécurité au travail et d'une véritable médecine du travail de prévention et de contrôle avec un droit effectif à la visite médicale de prévention.
- pour que les personnels ne subissent aucune pression hiérarchique lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait
- pour que les personnels bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements des lors qu'ils remplissent les critères réglementaires
- pour la transformation des Commissions d'hygiène et sécurité dans les EPLE en véritables CHSCT et la création de CHSCT de circonscriptions dans le 1^{er} degré et dans les services de 50 agent-e-s ou plus.

Conditions de travail et droits des personnels :

- pour que les conditions de télétravail pour les personnels correspondent à celles du décret régissant le télétravail dans la fonction publique notamment en matière de matériel, d'assurance et de volontariat.
- pour que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité : maintien des rémunérations et renouvellement des contrats.
- pour la titularisation sans conditions de concours ni de nationalité de tous les personnels précaires qui le souhaitent et des stagiaires.
- pour la création de postes et le maintien de seuils d'effectifs contraignants pendant et après la crise sanitaire

Afin qu'aucune ambiguïté ne permette de faire pression sur les personnels grévistes, notamment envers les précaires, nous vous demandons avec insistance de bien vouloir en aviser toutes les directions de personnels concernés dans toute l'académie.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à notre attachement au Service Public d'Éducation Nationale, à la qualité de l'accueil des élèves qui nous sont confiés au quotidien et aux conditions de travail des personnels qui les prennent en charge.

Pour SUD Education 31,
Les co-secrétaires départementales

